

DEPARTEMENT DES ARDENNES

MAIRIE
DE
BOSSEVAL ET BRIANCOURT
08350

Tél. : 03.24.52.70.04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOSSEVAL ET BRIANCOURT

Séance du 16 novembre 2012
Convocation du 08 novembre 2012

Nombre de membres	
Afférents au Conseil : 10	
En exercice : 10	
Qui ont pris par 08	
à la DCM	

L'an deux mil douze le seize du mois de novembre à dix huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe BAILLY, Maire de BOSSEVAL ET BRIANCOURT.

Présents : M.M BAILLY. JALLET. DARDENNE. KISCH. LAFFINEUR. HOLVECK. LIZERE. Mme MARBEUHAN

Absents excusés : M.M. HUSSON. CHOISY
Est nommée secrétaire : M DARDENNE

Objet :

Taxe d'aménagement

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants :

Le conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'instituer une taxe d'aménagement sur le territoire communal au taux de :

- 1% pour le village et les extérieurs à l'exception de la zone Briancourt
- 2% à Briancourt

Pour extrait certifié conforme au registre du Conseil Municipal.


Le Maire,
Christophe BAILLY

Acte rendu exécutoire :

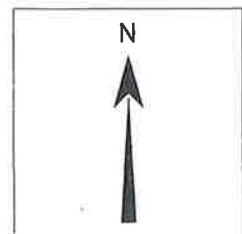
Après dépôt en sous-préfecture le :
et publication ou notification le :

03 DEC 2012


Le Maire
Christophe Bailly



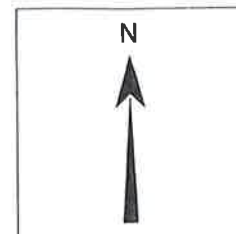
PLAN - Echelle : 1/30000



Bosseval
10%

Département des ARDENNES
Arrondissement de SEDAN
Canton de SEDAN-OUEST
Commune de BOSSEVAL et BRIANCOURT

PLAN - Echelle : 1/15000



Briancourt
20%